

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 MARS 2012**

L'an deux mil douze, le vendredi 9 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jean Monnet à Etréchy, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

**Délibération 001/2012 : "débat d'orientation budgétaire 2012 (dob)".**

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012**

Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur (article L .2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**LE CONTEXTE ECONOMIQUE**

Une crise économique européenne à l'issue incertaine  
Evolution de la fiscalité suite aux réformes gouvernementales  
Gel de dotations de l'Etat dans le cadre du plan de rigueur  
Le taux de croissance de la France pour 2012 est estimé à 0.2 %  
Le taux d'inflation constaté au 01 janvier 2012 est de 2.1%

Le Gouvernement s'engage à ramener les déficits publics à :  
- 4.5% du PIB en 2012

Stratégie pluriannuelle de baisse des déficits :  
- effort de baisse des dépenses  
- fiscalité plus équitable et plus compétitive  
- baisse des déficits compatibles avec le soutien de la croissance

Dettes publiques : 87.4 % PIB

Nouvelles modalités de calcul du potentiel fiscal 2012 en intégrant :

-taxes locales	}	Cf. Annexe
- nouvelle dotation issue de la réforme TP (DCRTP et FNGIR)		POTENTIEL
	FISCAL	

Soit un potentiel fiscal en hausse et une baisse des dotations

**BUDGET GENERAL**

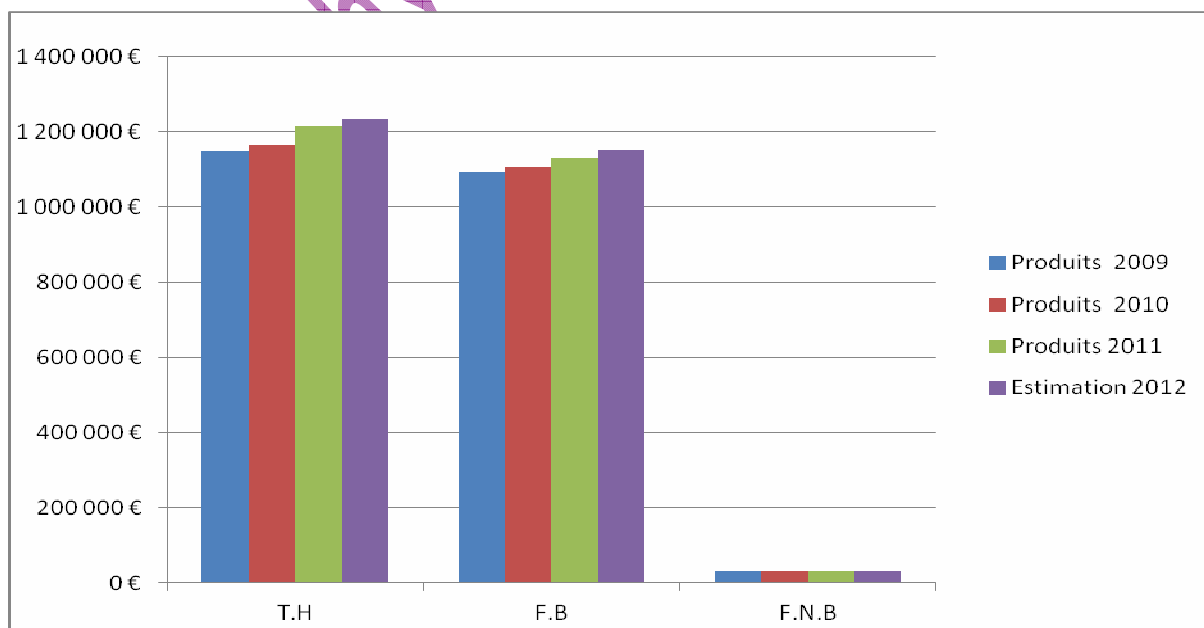
## LA FISCALITE

	Bases notifiées 2010	Bases notifiées 2011	Bases prévisionnelles 2012 (revalorisation de 1.8% des bases 2011)
Taxe d'habitation	11 835 340 €	12 334 000 €	<b>12 556 012 €</b>
Taxe foncière (bâti)	8 396 564 €	8 589 000 €	<b>8 743 602€</b>
Taxe foncière (non bâti)	63 048 €	64 700 €	<b>65 864 €</b>
<b>Total</b>	<b>20 294 952€</b>	<b>20 987 700 €</b>	<b>21 365 478 €</b>

Soit un produit attendu :

	Produits 2009	Produits 2010	Produits 2011	Estimation 2012
T.H	1 149 619 €	1163414	1 212 432 €	<b>1 234 256 €</b>
F.B	1 093 545 €	1106667	1 132 030 €	<b>1 152 407 €</b>
F.N.B	30 546 €	30912	31 722.00 €	<b>32 293 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 273 710 €</b>	<b>2 300 993 €</b>	<b>2 376 184 €</b>	<b>2 418 956 €</b>

- Taxe d'Habitation : **9,83**
  - Taxe Foncière Bâti : **13,18**
  - Taxe Foncière non Bâti : **49,03**
- Evolution de la fiscalité



## UNE EPARGNE BRUTE MAITRISEE – RESULTAT COMPTABLE

L'épargne brute représente le solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est la capacité à investir.

L'épargne brute doit en priorité, et obligatoirement, couvrir le remboursement en capital des emprunts.

En 2011, le strict encadrement des dépenses de fonctionnement a permis d'augmenter l'épargne brute.

A ce jour (et sous réserve de modifications à intervenir), les résultats sont les suivants :

L'épargne brute devrait s'établir autour de 895 234 €. Le résultat antérieur reporté (2010) est de 416832 €.

Le solde d'exécution d'Investissement atteint 361 032 € en 2011 (contre -525 794 € en 2010).

Le solde des Restes à Réaliser est de 581 080 €.

Soit un report de fonctionnement de **566 225 €**

## LA DETTE

La dette constitue une dépense importante pour toute collectivité, dans la mesure où le recours à l'emprunt s'impose dans nombre de cas pour financer le solde des opérations d'Investissement (en complément des fonds propres de la Commune).

Le tableau ci-après indique le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, hors réaménagement de dette.

Année	Capital restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier
2012	6 110 400 €
2013	5 484 302 €
2014	4 840 470 €
2015	4 178 121 €
2016	3 542 008 €
2017	3 001 541 €
2018	2 544 890 €
2019	2 119 494 €
2020	1 691 157 €
2021	1 226 086
2022	939 944 €
<b>2031</b>	<b>14 659 €</b>

L'encours de la dette par habitant sera de  $(6\,110\,400 / 6273) = 974 \text{ €}$  au 1<sup>er</sup> janvier 2012, à rapprocher des 892 € au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le remboursement de la dette se répartit sur deux « canaux » distincts :

- les intérêts sont inscrits en dépenses sur la section de fonctionnement
- le capital (amortissement) affecte la section d'investissement

	Intérêts	Amortissements	Annuité
<b>2012</b>	240 101 €	626 097 €	866 199 €
<b>2013</b>	212 874 €	643 832 €	856 707 €
<b>2014</b>	185 650 €	662 348 €	847 999 €
<b>2015</b>	158 118 €	636 113 €	794 231 €
<b>2016</b>	132 242 €	540 467 €	672 710 €
<b>2017</b>	111 730 €	456 650 €	568 381 €
<b>2018</b>	94 429 €	425 396 €	519 825 €
<b>2019</b>	78 049 €	428 337 €	506 387 €
<b>2020</b>	61 376 €	425 070 €	486 446 €
<b>2021</b>	45 699 €	326 142 €	371 841 €
<b>2022</b>	34 568 €	231 968 €	266 536 €
<b>2031</b>	<b>403 €</b>	<b>14 659 €</b>	<b>15 062 €</b>

## **LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2012**

### **EN FONCTIONNEMENT**

#### **En Recettes de Fonctionnement**

##### 1/ la fiscalité

Concernant les trois taxes sur lesquelles le Conseil Municipal sera appelé à voter les taux (*Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Non-Bâti*), il est proposé de limiter l'augmentation de la pression fiscale à celle induite par la seule revalorisation des bases telle que prévue par la loi de finances, et à l'exclusion de toute majoration de taux.

##### 2/ le produit des services

Les recettes provenant de la participation des usagers des services sont déjà fixées pour la plupart d'entre elles puisque les modifications tarifaires s'appliquent par année scolaire. Ces services sont les Restaurants Scolaires et le Conservatoire de Musique.

Les plafonds de ressources servant à la détermination des tranches de quotient pour ces deux services restant sous compétence communale devront être réévalués du taux de l'inflation.

##### 3/ la DGF

La loi de finances pour 2012 prévoit que cette dotation augmentera de 0,2 % par rapport à celle de 2011. Dès lors, il semble sage d'inscrire un produit équivalent à la dotation reçue en 2011, soit **1 015 412 €**

#### **En Dépenses de Fonctionnement**

##### 1/ les frais de personnel

Aucune revalorisation de la valeur du point d'indice n'est prévue.

La mise en place d'une journée de carence en cas d'arrêts maladie est désormais applicable aux fonctionnaires.

A l'image des années précédentes, le recrutement d'une apprentie en CAP Petite Enfance en école maternelle sera effectué, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

La commune ayant été recensée en 2012, il convient de tenir compte dans la masse salariale des 13 salaires en plus (en partie couvert par la Dotation Forfaitaire)

Il est donc proposé une inscription de la masse salariale calculée selon les effectifs et caractéristiques connues au 1<sup>er</sup> janvier 2012, augmentée des coûts inhérents à l'organisation des élections présidentielles et législatives.

### 2/ l'autofinancement

Il est proposé de tendre vers un montant d'autofinancement autorisant l'amortissement de la dette et la couverture de 50% des investissements (nets de subvention).

### 3/ dotations subventions

Pour ne pas provoquer une dépréciation des dotations versées, il en est proposé le relèvement systématique à hauteur du taux d'inflation connu au 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit + 2.1%.

## **EN INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement pour 2012 sont constituées d'une part des Restes à Réaliser de 2011 complétés par des inscriptions nouvelles.

## **LES RESTES A REALISER**

Les Restes à Réaliser en recettes

<b>Nature</b>	<b>Restes à Réaliser</b>
Conseil Régional	<b>67 000 €</b>
Conseil Général	<b>5 282 €</b>
STIF et ERDF (Parking de la Gare)	<b>97 658 €</b>
EDF et France Telecom (Route de Vaucelas)	<b>57 126 €</b>
DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : accessibilité Mairie	<b>65 730 €</b>
Participation Voie et Réseaux	<b>67 059 €</b>
Emprunt en cours	<b>195 000 €</b>

Les Restes à Réaliser en dépenses

<b>Nature</b>	<b>Restes à Réaliser</b>
Terrains (Acquisition Maison N20)	<b>200 000 €</b>
Ascenseur Mairie	<b>380 214 €</b>
Parking de la Gare	<b>21 786 €</b>
Route de Vaucelas	<b>201 607 €</b>
Trottoirs	<b>22 391 €</b>
Extension réseau électrique Avenue d'Orléans	<b>23 812 €</b>

## LES INSCRIPTIONS NOUVELLES

### En dépenses

Nature	Montant HT
Acquisition Saint Nicolas	105 000
Travaux Mairie	378 000 €
Travaux route de Vaucelas	1 158 193 €
Vidéosurveillance	32 500 €
Scolaire	45 000 €
Matériels divers	110 000 €
Voirie	120 000 €

## LES INSCRIPTIONS NOUVELLES

### En recettes

Les recettes d'investissement proviennent essentiellement :

- des subventions/participations, de l'Etat, la Région ou du Département
- des emprunts
- du Fonds de compensation de la TVA
- de l'autofinancement

Au titre des subventions /participations du Conseil Général Aucune opération ne serait éligible à subvention.

Au titre de l'emprunt,

Il serait souhaitable de prévoir une enveloppe entre **800 000 € et 1 000 000 €.**

Au titre du FCTVA,

Le Fonds de Compensation de la TVA de 2012 au titre des opérations de 2010 s'élève à **173 686 €.**

Au titre des Subventions,

Réserve parlementaire : **6 000 € HT**

Au titre de l'autofinancement,

Il est proposé de tendre vers un montant d'autofinancement autorisant l'amortissement de la dette et la couverture de 50% des investissements (nets de subvention).

## BUDGET DE L'EAU

Tout comme les années précédentes, le budget de l'eau est exempt de dettes.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la surtaxe dont le montant pour 2011 s'élève à **78 582 €**

Les études préalables aux travaux d'interconnexion pour l'eau potable sont en cours. Une consultation des entreprises pourra être engagée après attribution des subventions par les partenaires financiers (Conseil Général et Agence de l'Eau).

En fonction des coûts qui seront connus à cette étape, une décision modificative sera proposée.

## BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Les données budgétaires 2012 devront tenir compte de l'annuité qui se répartit comme suit :

Montant annuité : **31 035.00 €**

répartie comme suit :

Amortissement : **26 025.00 €**

Intérêts : **5 009.91 €**

(Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : 263 046 €)

Le montant des surtaxes perçues en 2011 pour ce service s'élève à **60 790 €**.

L'état de la dette se présente comme suit pour les années à venir :

	Intérêts	Amortissements	Annuité
<b>2012</b>	5 009.91 €	26 025.18 €	31 035.9 €
<b>2013</b>	4 266.53 €	22 006.67 €	26 273.2 €
<b>2014</b>	4 027.84 €	22 006.67 €	26 034.51 €
<b>2015</b>	3 789.15 €	22 006.67 €	25 795.82 €
<b>2016</b>	3 560.26 €	22 006.67 €	25 566.93 €
<b>2017</b>	3 311.77 €	22 006.67 €	25 318.44 €
<b>2018</b>	3 073.08 €	22 006.67 €	25 079.75 €
<b>2019</b>	2 834.39 €	22 006.62 €	24 841.01 €
<b>2020</b>	2 602.89 €	17 850 €	20 182.89 €
<b>2021</b>	2 357.00 €	6 380 €	8 737 €
<b>2022</b>	2 118.31 €	6 380 €	8 498.31 €

Le service de l'Assainissement est éligible à deux primes distinctes versées par l'Agence de l'Eau :

- la prime AQUEX (Aide à la Qualité de l'Exploitation) qui récompense la collectivité de ses efforts pour améliorer son service. Le montant perçu en 2011 est de **10 036 €** (reversée pour moitié à la SEE).

- la prime pour épuration qui récompense la qualité du traitement des eaux usées, traduite par le rendement épuratoire de la station. Depuis 2009, cette prime est versée en deux fois (un acompte et un solde). La somme perçue en 2011 est **55 919 €**.

Les investissements sur ce service pour 2012 sont encore à déterminer, sachant que la Collectivité travaille actuellement à la recherche de solutions adaptées aux nuisances olfactives.

Toutefois, est connue actuellement l'obligation (eu égard à son mauvais état), de procéder au changement de la bache de la toiture de la serre pour **28 868 €** (TTC).

Une décision Modificative sera sûrement soumise à l'approbation du Conseil dans le courant de l'année.

**M. RAGU** ajoute que le potentiel de remboursement (nombre d'années au titre desquelles la dette peut s'éteindre) est inférieur à 8 ans, ce qui est très raisonnable.

**M. GAUTRELET** rappelle que les données du DOB doivent être des perspectives, le DOB doit dresser des orientations. La stratégie pluriannuelle annoncée semble justifiée pour le Gouvernement, or elle se traduit par un appauvrissement des classes moyennes et un désengagement envers les collectivités.

Des incertitudes pèsent sur le partenariat des communes avec le Conseil Général ou Régional. En effet, le nouveau Président du Conseil Général veut ramener davantage d'éthique dans l'attribution des subventions (exemple : pourcentage de logement sociaux, réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage...), ce qui priverait Etréchy de subventions pour 2012 voire 2013. M Gautrelet s'interroge sur la façon d'accompagner une hausse du nombre d'habitants (7000 habitants annoncé à l'échéance du PLU) avec un emprunt qui en deux ans passe de 750 € à 950 €/habitant, soit une hausse médiane de 6 ou 7 points (il s'agit là d'une tendance). En effet, une hausse de l'emprunt augmente l'encours. D'ici à 2020 (fin du PLU), selon la même tendance, la dette pourrait atteindre 1400 €/habitant. Alors que les recettes apportées par 7000 habitants (Taxe foncière et Taxe d'habitation) augmenteraient le potentiel fiscal de 2.6 millions d'euros.

**M BOURGEOIS** indique qu'il s'agit là d'une projection linéaire. Selon les années, les chiffres seront différents et naturellement en résultat au terme choisi.

**M GAUTRELET** s'inquiète de cette possible situation financière, due à la non-augmentation des impôts. Selon lui, une hausse des impôts ne serait pas déraisonnable. De plus, avec ses nouveaux habitants, la moyenne d'âge baisserait, d'où des habitants plus jeunes, nécessitant plus de services.

**M BOURGEOIS** répond que les choses évoluent sur une longue période. Or, dans la présentation de M. Gautrelet, tout est considéré comme acquis. Ainsi, une conférence territoriale s'est tenue au Conseil Général il y a une dizaine de jours avec les Maires de l'Essonne. Les modalités d'attribution des subventions vont effectivement changer, mais les critères de sélection restent ouverts. La norme de 20% de logements sociaux sera effectivement exigée. M Bourgeois précise qu'Etréchy n'est pas tenu d'atteindre cet objectif. Toutefois, les élus ont souhaité inclure cette norme au PLU. Ainsi, 20% des nouveaux logements construits seront affectés au logement social.

Les modalités d'attribution de subventions ne sont donc pas encore fixées, la discussion reste ouverte avec le Conseil Général. En tout état de cause, une fois les critères définis, les montants des subventions seront légèrement bonifiés pour les collectivités remplissant les critères, mais elles ne seront pas supprimées pour celles ne les remplissant pas.

**M. GAUTRELET** précise que sa présentation était au conditionnel et qu'il s'agit là d'une orientation.

**M. MEUNIER** ajoute que la proposition de hausse des impôts de M Gautrelet est dogmatique. En effet, les bases évoluent naturellement tous les ans, ce qui engendre une hausse du produit fiscal récupéré par la Commune. La majorité a toujours souhaité aligner ses dépenses sur ses recettes, et non l'inverse, comme le propose M Gautrelet.

La non-augmentation des impôts est une décision pragmatique qui suffit aux investissements.

De plus, avec 700 à 800 habitants en plus, (soit 500 logements en plus) le produit de la fiscalité, sans toucher aux taux, rapportera plus.

Il rappelle également qu'en termes de services, la Communauté développe un service Enfance Jeunesse qui mobilise à lui seul 70% du budget de Fonctionnement de la Communauté. La Communauté gère également un service de maintien à domicile des personnes âgées. Le sport et la culture bénéficie d'infrastructures en quantités suffisantes. Quant aux écoles, elles peuvent accueillir plus d'enfants qu'elles n'en accueillent actuellement, ce qui démontre qu'en termes de services à la population, Etréchy est bien doté.

Si l'Etat et toutes les collectivités étaient gérés comme Etréchy, ça irait mieux.



**M. GAUTRELET** expose que la majorité préfère une hausse de la dette à une hausse de l'impôt. La dette a augmenté de 15% en 2 ans.

**M. MEUNIER** rappelle tous les travaux effectués par la majorité, notamment en termes de sécurisation de voirie et de réhabilitation de bâtiments.

**M. RAGU** rappelle que le capital de la dette augmente, mais en tenant compte de la baisse des taux d'intérêts, ce qui explique que la commune ait emprunté, profitant de cette opportunité, sans changer le montant de l'annuité.

**M. BERNARD** souhaite, comme il l'a déjà évoqué les précédentes années, une lecture différente, par domaines (culture, sport, voirie...) afin que ce soit plus lisible. Concernant le fonctionnement, il est proposé une stabilité. Mais, concernant l'investissement, les orientations sont un peu trop générales. M Bernard se demande quelles sont les marges de manœuvres et si d'autres choix peuvent être faits. Par exemple, en termes de bâtiments, et hormis la Mairie, qu'est-il prévu ? M Bernard pense qu'un programme d'économie d'énergie ou de chauffage pourrait être envisagé.

**M. BOURGEOIS** souhaite également avoir une présentation par domaines d'activités (écoles, culture...) Il ne souhaite pas que soient confondus fonctionnement et investissement car il faut faire attention aux variations annuelles dans les priorités d'investissement d'une année sur l'autre. Par exemple si la culture bénéficie d'un investissement important une année, l'année suivante, c'est un autre domaine qui bénéficiera de cet investissement.

**M. BERNARD** est d'accord. Il faut déterminer les imputations et s'y tenir, pour avoir une évolution réelle.

**M. BOURGEOIS** rappelle qu'Etréchy est une des communes dépensant le plus pour la culture (plus de 10% en fonctionnement).

**M. RAGU** rappelle qu'une telle présentation a déjà été effectuée pour un compte administratif.

**M. GLEYZE** se réjouit qu'une solution plus raisonnable que la tour de désodorisation soit envisagée concernant les problèmes de nuisances olfactives de la STEP.

**M. BOURGEOIS** précise qu'on ne fait qu'explorer d'autres pistes. L'opportunité d'une solution avec peu d'impact financier est en cours d'étude.

**M. GLEYZE** répond qu'il ne s'agit effectivement pas des mêmes enveloppes.

**M. BOURGEOIS** répond que la solution est différente et que toutes les pistes sont explorées.

**M. BERNARD** a le sentiment d'un déficit d'information sur ce sujet. Il souhaiterait avoir une restitution des études effectuées par le cabinet d'études en conseil municipal, le chiffrage de la tour de désodorisation atteignant 800 000 €.

**M. GLEYZE** considère que le conseil municipal a le droit d'être informé des résultats d'études lorsque les montants des travaux sont si élevés.

**M. BOURGEOIS** rappelle qu'il ne s'agit pas ici de délibérer, la phase d'étude étant toujours en cours. La majorité souhaitait informer le Conseil des avancées sur ce sujet.

**M. RAGU** rappelle que les rapports du cabinet d'études étaient et sont à disposition des conseillers. Mme Damon par exemple l'a consulté. M Ragu répète qu'il faut faire confiance aux experts.

**M. BOURGEOIS** rappelle qu'il ne faut pas remettre en cause les compétences d'un bureau d'études.

**M. BERNARD** répète qu'il souhaite entendre le bureau d'études en conseil municipal.

**M. BOURGEOIS** précise que les experts peuvent être entendus en commission, si le président de la commission en est d'accord, mais pas en conseil municipal.

**M. GAUTRELET** souhaite qu'on réexplique le délai pour l'interconnexion en eau potable.

**M. BOURGEOIS** rappelle que la mise en marche de l'usine de production d'eau du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Juine sera effective à la rentrée 2012. Or, la mise en œuvre de notre interconnexion avec le Plateau de Beauce dépend justement de la mise en service de cette usine par le Syndicat de la Vallée de la Juine. C'est la raison pour laquelle notre interconnexion ne pourra pas être effective avant la mise en service de l'usine de décarbonatation.

Le Conseil Municipal,

**DIT** avoir entendu le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2012

Etréchy ensemble et solidaires